



Règlement intérieur du Golf de Cornouaille

*Conditions d'utilisation des installations
et règles de bonne conduite*

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des services et des installations mises à disposition du public par la Société SA SOGECOR (Société de Gestion du Golf de Cornouaille).

L'esprit général qui a présidé à la mise en œuvre de ce règlement intérieur est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du golf s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, établi à partir des règles édictées par la Fédération Française.

Le joueur se doit de respecter scrupuleusement les règles de l'étiquette, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction. Le Règlement Intérieur est applicable à toute personne se trouvant dans les limites du Golf, quelle que soit la raison de sa présence.

Le présent Règlement Intérieur est établi par le Golf de Cornouaille qui se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment. Le règlement dûment affiché à l'accueil est réputé connu des utilisateurs et accepté par ceux-ci.

Le Golf de Cornouaille comprend un Club-house (accueil, vestiaires, local caddy, bar, restaurant...), un parcours 18 trous, un practice, une zone d'entraînement comprenant un putting green et un bunker.

PARTIE I : Conditions d'utilisation des installations

A/Installations golfiques

1.Ouverture du Golf de Cornouaille

Le Golf de Cornouaille est ouvert toute l'année aux heures affichées au club-house, variables selon les saisons. Les jours de fermeture sont le 25 décembre et le 1^{er} janvier. L'accès au parcours est possible en dehors des heures d'ouverture, toutefois le golf se dégage de toute responsabilité en dehors des horaires affichés à l'accueil.

Pour des raisons diverses (intempéries, travaux, entretien, compétitions ouvertes...), la Direction du Golf se réserve la possibilité de fermer ou de moduler l'accès au parcours. Ces interruptions seront portées à la connaissance de la clientèle sur le site internet et à l'accueil du golf.

2.Conditions d'accès au golf

a) Parcours : Ont accès aux installations golfiques :

- ✓ Membres à jour de leur cotisation.
- ✓ Joueurs de passage (carte verte et licence obligatoires)
- ✓ Invités ou accompagnateurs des membres et joueurs de passage, élèves prenant des cours avec le Pro du Golf

La détention de la licence FFGolf est obligatoire pour accéder au parcours 18 trous. Les non-golfeurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du parcours sauf à l'exception d'accompagner des membres ou joueurs de passage. Attention, les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Des exceptions peuvent être accordées par le golf. Dans ce cas, il vous faudra remplir la décharge de responsabilité « Mineur non accompagné » à l'accueil.

Les adultes sont responsables en tout temps des enfants de moins de 16 ans qui les accompagnent. Notamment avant d'accompagner une partie, les adultes doivent donner un minimum d'instructions aux enfants pour que ceux-ci ne jouent pas dans les bunkers, ne courent pas sur les fairways, greens, respectent le silence, ne s'exposent pas aux trajectoires de balles et ne ralentissent pas le cours du jeu. Les landaus et les poussettes sont interdits sur le parcours. Les NVEI (nouveaux véhicules électriques individuels) sont soumis à autorisation préalable auprès de l'accueil, pendant les périodes d'autorisation des voitures.

b) Abonnement :

L'abonnement est un droit d'accès au parcours et installations du Golf de Cornouaille pendant sa durée de validité et dans les conditions relatives à sa catégorie, dans la limite des disponibilités du parcours. Le coût annuel de la cotisation prend en compte les journées de fermeture (compétitions ouvertes, privées, groupes, greens d'hiver, travaux...). Il ne sera procédé à aucun remboursement pour des journées d'indisponibilités dues à des raisons indépendantes de notre volonté (consignes de sécurité, alerte météo, cas de force majeure, pandémie...). Les joueurs sont censés se tenir au courant de ces informations qui leur sont rappelées par le club. Les abonnements doivent être réglés lors de leurs souscriptions par chèque, carte bancaire, espèces, virement bancaire ou prélèvement SEPA.

Pour plus d'informations se référer aux Conditions générales de Vente relatives aux abonnements du Golf.

c) Droits de jeu (green fees) :

Le droit de jeu (green fee) est un droit d'utilisation nominatif du Golf de Cornouaille pour y jouer 9 trous ou 18 trous à condition de respecter les temps de jeu.

Les droits de jeu doivent être réglés directement à l'accueil du golf avant l'accès au parcours.

Toute personne se trouvant sur le parcours sans s'être acquitté de son droit de jeu sera immédiatement raccompagné à l'accueil du golf afin de régulariser la situation. Le montant à régler équivaut au montant du green fee majoré 10 %.

Dans le cas de circonstances exceptionnelles entraînant la fermeture du parcours, les joueurs ayant acquitté un droit de jeu (green fee) bénéficieront d'un avoir valable trois mois.

Pour plus d'informations se référer aux Conditions générales de Vente du Golf.

d) Réservations des départs :

Chaque joueur est tenu de réserver une heure de départ, sur notre plateforme en ligne ou par email ou téléphone.

Le golf se réserve le droit d'accepter toutes réservations au-delà des délais de réservations en ligne.

Une même personne ne peut réserver qu'un seul départ par journée.

Avant d'accéder au parcours, le joueur doit obligatoirement valider son départ, soit en passant à l'accueil pour être enregistré, soit en validant son départ à l'aide de sa carte de membre sur la borne près du totem du 1, ou bien en scannant le QR code sur le totem des départs.

Toute personne ayant réservé un départ et ne pouvant jouer doit en informer l'accueil du golf au minimum 1 heure avant son départ ou bien pour les membres, annuler directement via leur espace réservation par internet.

En fonction de l'affluence, il pourra être demandé de bien vouloir jouer par partie de trois ou quatre joueurs. En fonction des impératifs, l'accueil pourra organiser les départs avec d'autres membres ou visiteurs. Les joueurs doivent respecter leurs horaires de départ et se présenter 10 min avant. Tout joueur se présentant en retard au départ n'a aucune priorité et doit se conformer aux instructions de l'accueil (ou starter) et pourra prendre un départ selon les disponibilités du moment.

Pour la bonne gestion des départs, le golf se réserve le droit de décaler (sans prévenir) une heure de départ de 10 minutes par rapport à l'horaire de réservation initial. Au-delà, le golf devra prévenir par voie téléphonique. ou par mail. Le golf devra obligatoirement prévenir le joueur si son départ est avancé.

e) No shows :

Un « no show » est un départ réservé qui n'a pas été validé par l'accueil ou sur le totem. Nous vous rappelons l'importance de signaler votre présence avant d'honorer votre départ en respect de l'étiquette et du règlement intérieur du club. Au-delà de trois no-shows sur une période de 30 jours glissants, votre accès à la réservation en ligne sera temporairement bloqué jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de no-shows expire.

Cette mesure vise à faciliter l'accès au jeu pour tous en augmentant le nombre de départs réellement disponibles.

f) Tour conventionnel :

Le tour conventionnel consiste à jouer les trous du terrain dans leur ordre numérique exact depuis l'aire de départ appropriée. Les départs se font du trou n°1. Il est interdit de partir du départ d'un autre trou sauf autorisation de l'accueil et du starter. Dans ce cas, les parties étant parties du trou n°1 seront prioritaires.

Les parties sont limitées au nombre de 4 joueurs avec un sac par joueur. Le personnel de golf se réserve le droit en cas d'affluence de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

3. Conditions d'exclusion et d'interdiction d'accès au Golf de Cornouaille

a) Exclusion

En cas de non-respect du Règlement Intérieur du Golf de Cornouaille, de l'étiquette ou en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif, le joueur pourra être exclu immédiatement. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement. Le joueur recevra un courrier recommandé avec accusé de réception dans les 8 jours.

b) Interdiction d'accès

En cas de non-respect du Règlement Intérieur du Golf de Cornouaille ou de l'étiquette ou en cas de comportement déplacé, dangereux ou agressif, le joueur peut se voir interdire l'accès pour une durée déterminée.

c) Détail des sanctions (Dans l'ordre de gravité)

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive (par lettre recommandée avec accusé de réception)

En cas d'exclusion définitive, le joueur sanctionné pourra faire appel de la sanction prise contre lui par courrier recommandé avec accusé de réception. Passé ce délai de 8 jours, la sanction sera réputée définitive.

4. Le practice

L'accès au practice est libre et gratuit, seul le prix de la consommation de balles devra être acquitté.

Les balles, les seaux, et les tapis de practice sont la propriété du Golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice. Tout entraînement à l'extérieur des emplacements définis (tapis) est interdit.

Les balles de practice sont interdites sur le parcours et les zones d'entraînement (putting green).

Il est interdit de ramasser ou de jouer les balles sur l'aire de practice.

Les enseignants et leurs élèves sont prioritaires sur les emplacements du practice.

Notre practice ne permet pas de jouer des coups d'une portée supérieure à 140 mètres. Contrevenir à cette règle de sécurité engage votre responsabilité civile et pénale en cas d'accident.

Afin de garantir la sécurité des joueurs et des biens, nous vous informons qu'un système de vidéosurveillance est en place au practice (autorisation préfectorale n°2025/0526). Les images sont conservées pendant 14 jours et peuvent être visionnées en cas d'incident, par les personnes habilitées à accéder aux enregistrements du serveur.

5. Putting green

Un putting green est à votre disposition, les approches roulées sont autorisées. Accès libre et gratuit.

6. Sécurité et conduite à tenir en cas d'orage

Le Golf de Cornouaille décline toute responsabilité dans le cas où des joueurs s'aventureraient sur le parcours malgré l'orage.

Les joueurs qui sont surpris par un orage sur le parcours sont invités à cesser le jeu immédiatement et à rallier le Club-house.

Un panneau « parcours fermé » sera installé sur le plan du parcours général à côté de l'accueil en cas de fermeture exceptionnelle.

Conseils en cas d'orage

À éviter :

- Les zones dégagées, les terrains en hauteur, les arbres isolés, l'eau, le parapluie, le métal, l'appareillage électrique, les fils de fer, clôture, fils aériens et lignes électriques, les dispositifs d'arrosage électrique et le matériel de maintenance

Recherchez :

- Les zones sablonneuses, y compris les bunkers les plus bas (non inondés), les bois denses, les automobiles et le Club-house.

B. Installations générales

1. Règles d'usage et de propreté

L'utilisation des équipements est strictement réservée à l'activité pour lesquels ils sont destinés.

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du club dans son ensemble. Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de violence sur autrui sera puni d'exclusion immédiate et sans préavis.

En cas d'alerte incendie dans l'une ou l'autre des parties de l'installation, il est demandé à toute personne d'évacuer le bâtiment et de prévenir le golf dès que possible.

2. Interdiction de fumer

Conformément aux mesures anti-tabac applicables depuis le 1er juillet 2025, il est interdit de fumer dans les espaces ouverts et aux abords des installations sportives, y compris sur le parcours, dans les zones d'entraînement, ainsi que dans les locaux de bar/restauration, sur les terrasses extérieures et le parking.

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention : 135 € si l'amende est réglée immédiatement auprès de l'agent verbalisateur, 375 € en cas d'amende majorée, et jusqu'à 750 € en cas de poursuites devant les tribunaux.

3. Parcours

Les chaussures à clous sont interdites

4. Club-house accès et règles de bonne conduite

L'accès à l'accueil, au pro shop, aux vestiaires, au bar et au restaurant du Golf de Cornouaille est autorisé avec des chaussures de golf à crampons spike ou picot (caoutchouc). Cependant, il est demandé aux personnes y accédant de brosser leurs chaussures par respect pour le personnel d'entretien.

Le personnel du bar / restaurant doit veiller au bon respect du Règlement Intérieur dans l'enceinte du bar et du restaurant. Il peut édicter des règles spécifiques propres à son activité.

5. Vestiaires et local chariots

Il est demandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, y compris dans les casiers et locaux chariots.

Les casiers doivent être fermés à clefs. Il appartient à chacun de prendre ses dispositions pour que son casier soit fermé lorsqu'il quitte le vestiaire, faute de quoi la responsabilité civile individuelle sera engagée. Le Golf décline toute responsabilité en cas de vols, disparitions ou pertes des objets et vêtements dans le vestiaire ou locaux chariots. Les membres du club ont la possibilité de louer un emplacement vestiaire et chariot à l'année. Ces locations sont intégrées à l'appel de cotisation annuelle. Tout matériel non identifié ou dont les emplacements chariots électriques ou manuels n'auraient pas été réglés avant le 28 février de l'année en cours sera évacué par le golf.

6. Parking : conditions d'utilisation et responsabilité

Le Golf de Cornouaille met à disposition un parking privé, pour ses visiteurs et membres. Cependant le parking n'est pas surveillé. Le Golf de Cornouaille décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction sur les véhicules. Il est donc recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures. Le stationnement s'effectue uniquement sur les emplacements indiqués. Deux places réservées aux personnes handicapées et à mobilité réduite sont à disposition sous réserve de présenter une carte CMI (STATIONNEMENT) ou bien une carte européenne de stationnement.

7. Animaux Domestiques

Les chiens sont tolérés dans l'enceinte du Golf de Cornouaille sauf à l'intérieur du restaurant, à la stricte condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils n'occasionnent aucune dégradation et aucune gêne pour les personnes.

À défaut, le propriétaire assumera en toutes circonstances les dégâts occasionnés, les désagréments ou les accidents que son animal pourrait provoquer. Tous déchets / crottes doivent être immédiatement enlevés par le propriétaire. L'animal doit rester silencieux et tranquille.

PARTIE II : Location, prêt et mise à disposition du matériel

Le Golf de Cornouaille loue aux joueurs du matériel dans la limite des disponibilités (matériel de golf, chariots, voiturettes...)

1. Conditions de location du matériel

Prêt dans le cadre de l'enseignement : dans le cadre de la durée des cours, le matériel de golf est prêté par les enseignants et restitué aux enseignants ou à l'accueil.

En dehors du cadre de l'enseignement : le matériel de golf est loué à titre onéreux à l'accueil du golf.

2. Règles de conduite des voiturettes et chariots

La location et la conduite d'une voiturette doivent être effectuées par une personne majeure en possession du permis de conduire de catégorie B.

En cas de mauvaises conditions climatiques, l'utilisation des voiturettes et des chariots sur l'enceinte du golf peut ne pas être autorisée, afin de préserver la qualité du parcours. Ces informations sont indiquées sur le plan du parcours général. Le nombre de personnes est limité à 2 par voiturette pour des raisons de sécurité. Le conducteur de la voiturette devra être âgé au minimum de 18 ans. Le personnel du golf peut à tout moment exiger l'exclusion d'une partie ne respectant pas un bon comportement sur le parcours (vitesse excessive, voiture surchargée et/ou malmenée, etc.)

3. Responsabilités, dégradations et restitution

Les chariots et voiturettes doivent, après utilisation, être retournés propres et vidés (voiturette) à l'emplacement prévu. En cas de retour d'une voiturette après la fermeture de l'accueil du golf, celle-ci devra être rangée à son emplacement (indiqué avant le départ du joueur), branchée, et la clé sera déposée dans la boîte aux lettres mise à disposition dans le local de rangement des voiturettes. Le « manche » du chariot manuel doit obligatoirement être rapporté après chaque partie, sauf après la fermeture de l'accueil où il peut être laissé sur place.

Dès la remise du matériel de golf, chariots et voiturettes au titulaire de la location, celui-ci est sous sa responsabilité. Le matériel doit être restitué en bon état auprès de l'accueil. Le matériel est loué pour la durée d'un parcours 9 ou 18 trous. En cas de dégradation, le titulaire de la location sera redevable du coût de réparation (et en cas de vol de la valeur du matériel).

Tous dégâts ou sinistres doivent être déclarés au secrétariat du golf.

4. Consignes de sécurité et d'utilisation

Les utilisateurs de voiturettes et de chariots doivent respecter strictement les règles de cheminement indiquées sur le parcours et la signalisation mise en place. Il est strictement interdit de rouler sur les greens et autour des greens. Le joueur ne respectant pas cette règle sera prié de quitter le parcours et ne sera pas remboursé des règlements perçus par le Golf de Cornouaille.

PARTIE III : Etiquettes et Règles de Golf

A/Le golfeur s'engage à respecter l'étiquette.

1. Tenue et comportement

Pour permettre au golf d'être un lieu de détente privilégié, les joueurs ont l'obligation d'adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages (pantalons de joggings, débardeurs, tongs, maillots de bain, paréos, torsos nus et pieds nus sont interdits.)

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux sur l'ensemble du golf.

2. Sécurité

Lorsqu'ils exécutent un coup ou un mouvement d'essai, les joueurs doivent s'assurer que personne ne se tient à proximité ou ne risque d'être frappé par le club ou la balle.

Les joueurs ne doivent pas jouer tant que la partie qui les précède n'est pas hors d'atteinte.

Les joueurs doivent attendre le signe des jardiniers qui se trouvent à proximité ou devant eux lorsqu'ils vont jouer un coup qui pourrait les mettre en danger. **Les jardiniers sont prioritaires.**

Priorité pour un coup joué en direction du green : si le jardinier a commencé à tondre un green en retirant le drapeau du trou, il est prioritaire pour finir la tonte avant que le joueur n'exécute son coup.

Si un joueur joue une balle dans la direction où celle-ci risque de frapper quelqu'un, il doit immédiatement crier « balle » pour avertir du danger. Il est fortement conseillé aux joueurs qui entendent crier « balle » de se protéger en se mettant accroupi les mains sur la tête.

3. Respect des autres joueurs

Les joueurs doivent respecter les autres et notamment jouer en partie de 4 maximum, attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte et respecter la durée de temps de jeu.

4. Quelques conseils pour lutter contre le jeu lent

- ✓ Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède,
- ✓ Quittez immédiatement le green quand vous avez fini de jouer le trou,
- ✓ Soyez prêt à jouer quand votre tour arrive,
- ✓ Evitez les multiples coups d'essai,
- ✓ Quand vous recherchez une balle, laissez immédiatement passer la partie qui vous suit sans attendre que les 3 minutes accordées se soient écoulées.
- ✓ Positionnez votre chariot ou voiturette vers le trou suivant.
- ✓ Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide. L'idée générale de la recommandation est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue, après avoir vérifié que la sécurité des uns et des autres n'était pas en cause, et sans oublier d'annoncer son intention et pourquoi.
- ✓ Jouez si vous êtes prêt et ne mettez personne en danger
Vous pouvez gagner du temps au départ, ou lors de tout autre coup où votre partenaire ayant l'honneur, devra lui attendre pour être certain de ne pas atteindre la partie de devant

5. Ordre de priorité des parties :

Les parties de plus de 4 balles ne sont pas autorisées.

Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle qui la précède, elle doit laisser passer la partie qui suit. Cette règle n'est pas une règle de courtoisie mais le respect de l'étiquette, donc un devoir.

6. Respect du terrain

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- ✓ Replacer les divots,
- ✓ Relever les pitches sur les greens, les joueurs doivent être en possession d'un relève pitch dans leur poche et réparer les dégâts causés par les crampons des chaussures,
- ✓ Ne pas endommager le green en y déposant son sac ou en s'appuyant sur un putter,
- ✓ Faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ,
- ✓ Ratisser et niveler les traces avant de quitter les bunkers,
- ✓ Respecter les contraintes de circulation des chariots et voiturettes qui ne doivent jamais circuler sur les départs, greens, avant greens et bunkers,
- ✓ Ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club,
- ✓ Ne pas marquer la balle sur un green en griffant la surface du green,

- ✓ L'entraînement (grand et petit jeu) n'est pas autorisé sur le parcours. Seul le practice et la zone d'entraînement sont utilisés pour l'entraînement.

B/ Contrôle de l'accès aux installations

Les commissaires de parcours et tout autre préposé (accueil, jardiniers, enseignant...) sont compétents pour :

- ✓ Surveiller le respect de l'étiquette,
- ✓ Surveiller les heures de départ,
- ✓ Surveiller la cadence de jeu des joueurs,
- ✓ Surveiller l'admissibilité des joueurs sur le parcours,
- ✓ Surveiller la bonne tenue vestimentaire des joueurs.

En cas de comportement irrégulier, le commissaire de parcours doit relever le nom du joueur. Il en informera le président du golf qui jugera de la décision à prendre.

PARTIE IV : Compétitions

Les compétitions sont organisées par l'Association Sportive du Golf de Cornouaille.

Les inscriptions aux compétitions se font sur ISP (lien du site sur la 1^{ère} page de www.golfdecornouaille.com et sont clôturées l'avant-veille à 16h.

Ces compétitions régulièrement annoncées au moins 15 jours à l'avance, sont ouvertes à tous les licenciés FFGolf à jour de leur certificat médical.

Tout joueur n'ayant pas fourni de certificat médical avant de prendre le départ de la compétition ne pourra pas y participer.

Pour prendre part à une compétition, les joueurs licenciés FFGolf, non abonnés au Golf de Cornouaille, devront s'acquitter d'un droit de compétition et d'un green fee auprès de l'accueil.

Il relève de la responsabilité des participants de se tenir au courant de leurs heures de départ, soit sur le site internet de la FFGolf, soit sur le site du golf.

L'annulation d'un joueur doit être signalée au moins la veille de la compétition, en cas d'absence non prévue ou sans motif valable, le joueur sera déclaré disqualifié et sera redevable du droit de compétition.

Les joueurs qui se présentent en retard, au maximum 5 minutes après leur heure de départ et sans motif valable, seront pénalisés de 2 coups sur le premier trou en application de la note de la règle du golf n°6-3a.

A la fin de la compétition, la carte de score dûment complétée, signée par le joueur et cosignée par le marqueur, doit être remise à l'accueil. Les cartes de score incomplètes ne pourront être prises en considération.

Les participants à une compétition doivent toujours remettre leur carte de score quel que soit le résultat.

En cas d'égalité des scores, le départage s'effectue généralement sur le 9-6-3 et dernier trou.

La remise des prix a lieu sauf exception à la fin de la compétition.

Si l'un des gagnants est absent lors de la remise des prix, son prix sera attribué au tirage au sort, sauf avis contraire de l'organisateur de l'épreuve.

Seules les compétitions individuelles homologuées par la Fédération Française de Golf peuvent entraîner une modification des index.

Le comité de l'épreuve se réserve la possibilité de modifier à tout moment le règlement de la compétition.

Si le comité ne parvient pas à prendre une décision, il peut soumettre la question en première instance au comité des règles de la Fédération Française de Golf.

PARTIE V : Association Sportive du Golf de Cornouaille

Les joueurs sont informés de l'existence de l'Association Sportive du Golf de Cornouaille.

Son but est de promouvoir le golf en tant que sport de compétition et de loisir et de gérer les activités sportives du Golf de Cornouaille.

1. Formation des jeunes

Permettre de s'initier au golf, de se former et de participer aux compétitions qui leur sont réservées à l'échelon départemental, régional ou national.

Leur formation est une priorité, ce sont les résultats des jeunes qui témoignent de la dynamique du club.

2. Mise en place du calendrier et gestion des compétitions *en partenariat avec le gestionnaire du golf.* Recherche de sponsors pour vous permettre de participer à des compétitions dominicales et à assister à des remises de prix conviviales. Définir les formules de jeu de chaque compétition en tenant compte des souhaits éventuels des sponsors. Contribuer financièrement à la dotation des compétitions sans sponsor et au pot de remise des prix.

3. Gestion des licences

Assurer la gestion financière des licences

4. Gestion des équipes

Il est important que le club soit représenté dans les différentes compétitions par équipes ou individuelles qui sont organisées au niveau de la Ligue de Bretagne ou au niveau fédéral.

Avec la commission sportive, ils veillent à ce que le golf présente des équipes compétitives.

Proposer des entraînements aux membres de ces équipes.

Participer également aux coûts des déplacements de ces équipes qui défendent les couleurs de notre club.

5. Organisation de manifestations et d'animations

En dehors de la vocation sportive de l'association, elle organise en cours d'année des animations plus ludiques pour développer l'esprit de club.

Assurer le relais des opérations organisées par la FFGolf

Participer aux forums pour promouvoir le golf.

Le siège de l'association Sportive est situé au 13 allée du Mesmeur 29940 LA FORET FOUESNANT.

